

L'émancipation des juifs à Metz, ombres et lumières

par Jean-Bernard LANG

À la veille de la Révolution, ce qui caractérisait l'époque en France, et d'ailleurs dans toute l'Europe, était le bouillonnement intellectuel que l'on appela « les Lumières », phénomène initié par les idées des philosophes. À leur tête, figuraient les Encyclopédistes, emmenés par Diderot et d'Alembert, avec qui collaboraient presque tous les beaux esprits du temps, tous ceux qui s'octroyaient la qualité d'être « éclairés ». Le ton était généralement au scepticisme religieux et à la lutte énergique contre ce que l'on dénonçait comme des « fanatismes » rendus responsables des nombreux malheurs de l'humanité depuis des siècles. Au premier rang de ces fanatismes, figurait l'Église, et Voltaire répétait inlassablement le fameux « écrasez l'infâme » dont il avait fait un véritable slogan. Un observateur naïf aurait pu croire que ce vaste mouvement de pensée anticléricale ne pourrait qu'avoir des répercussions favorables sur l'existence quotidienne des quelques juifs vivant dans le royaume, mais il n'en était rien car de nombreux penseurs, Voltaire tout le premier, voyaient dans le judaïsme et surtout dans l'enseignement de ses rabbins, une superstition encore plus abominable que celle des chrétiens¹.

Quelques milliers de juifs en effet habitaient la France, en dérogation au droit en la matière, qui s'appuyait toujours sur les édits d'expulsion promulgués au cours du XIV^e siècle, et qui avaient été solennellement rappelés en 1615² après la disgrâce de Concini et de son entourage italien dont certains étaient peut-être judaïsants. Il s'agissait de quelques milliers d'habitants de Guyenne, à Bordeaux surtout, mais aussi à Saint-Esprit, un faubourg de Bayonne, qui avaient été accueillis comme « Nouveaux Chrétiens » en provenance d'Espagne et du Portugal au milieu du XVI^e siècle. Bien que chacun ait parfaitement su qu'il s'agissait de marranes³,

1 Dans son Dictionnaire philosophique (1769), l'illustre écrivain traite les juifs de « peuple le plus abominable de la terre, [...] d'animaux calculateurs, [...] de plagiaires en tout. Léon Poliakov, *Histoire de l'antisémitisme*, Calmann-Lévy, Paris, 1971, p. 103-117.

2 Archives nationales, N 763, n° 1/7

3 Un marrane était, dans la péninsule ibérique, un juif ayant dû se convertir au catholicisme, qui pratiquait donc cette religion à l'extérieur, mais continuait, dans l'intimité de son foyer, à se conformer à la loi juive, la Thora. Pourchassés par l'Inquisition, et condamnés à mort par celle-ci s'ils étaient jugés relaps, certains individus s'enfuyaient et se réfugiaient à l'étranger, surtout en Hollande ou en Angleterre, quelques-uns en France.

l'édit de 1615 pouvait ne pas s'appliquer à eux. Il en allait de même des quelques familles qui habitaient Metz depuis qu'elles y avaient été autorisées, en 1564. Metz n'était pas française au sens diplomatique du terme, seulement une ville d'Empire placée à titre temporaire sous la protection des rois de France agissant comme « vicaires impériaux ».

La communauté de Metz ne datait d'ailleurs pas de cette année 1564, mais du IX^e siècle. Mais de cette période seule une rue, la Jurue, perpétuait le souvenir de leur ancienne présence, au Moyen Âge. Après leur retour et pendant une génération, ce ne furent que quelques familles rassemblant quelques dizaines d'individus, et qui s'efforçaient à la plus grande discrétion pour prévenir les furieuses récriminations des bourgeois, indignés par leur présence. Ce n'est qu'en 1595 que les vingt-cinq familles présentes, totalisant 120 personnes, se constituèrent en communauté organisée avec ses statuts, ses syndics et ses rabbins. Peut-être la fin des guerres de religion deux ans plus tôt n'est-elle pas étrangère à l'événement⁴. Mais pendant longtemps encore, cette communauté vivra de manière très marginale. En 1614 le duc d'Épernon, gouverneur des Trois-Évêchés, leur imposa de résider dans un quartier séparé, pris sur le territoire de la paroisse Saint-Ferroy, mais pendant plusieurs décennies, habitants juifs et chrétiens de ce quartier coexistèrent plus ou moins bien⁵. En réalité, les Juifs restaient imprégnés d'esprit messianique et attendaient, pleins d'espoir, le retour à Sion. Pour ces familles, la plupart venues d'Allemagne, surtout de la proche Rhénanie, vivre à Metz était un avatar parmi d'autres dans une longue histoire de souffrances et de persécutions. La prudence conseillait donc de n'avoir à faire que le moins possible aux chrétiens, en attendant la libération eschatologique. L'affaire de Sabbataï Zvi constitua certainement une rupture dans les mentalités. Un immense espoir avait été mis en ce faux Messie⁶, qui enflamma tout le peuple juif vers 1650, mais s'effondra en 1666 avec l'apostasie du soi-disant prophète. Cette lamentable aventure mina sans aucun doute la foi absolue des fidèles envers leurs rabbins, mais eut comme autre conséquence de « séculariser » un certain nombre d'esprits, de les intéresser un peu plus à la vie des pays où ils vivaient, d'autant plus qu'en France, la conjoncture économique et les nécessités des guerres leur ouvraient un nouveau champ d'activités.

4 Henri IV abjura en 1593 et fut sacré à Chartres l'année suivante.

5 MEYER (P.-A.), *la Communauté juive de Metz au XVIII^e siècle*, PUN-Édit. Serpenoise, 1993, p. 47-64.

6 HAMELN (G.), *Mémoires*, traduction Léon Poliakov, Édit. de Minuit, Paris, 1990. Cette riche commerçante de Hambourg se remaria à Metz. Elle parle de la ferveur sabbatéiste, p. 64-66. Sur la mentalité des juifs avant 1650, voir J.-B. Lang, « Les juifs de Metz à l'époque de Bossuet, une communauté en devenir », dans *Bossuet à Metz*, actes du colloque international, Metz 2004, dir. Anne-Élisabeth SPICA, Berne 2005, p. 191-206.

L'émancipation des juifs à Metz, ombres et lumières

En effet, aux métiers traditionnels pratiqués par les juifs, prêt à intérêt ou prêt à gages, colportage, commerce de seconde main et à bas prix, qui les rendaient non seulement utiles, mais constituaient la raison première de leur retour en Alsace et à Metz d'abord, dans les villages dépendant de cette ville ensuite, et enfin en Lorraine, s'étaient ajoutées dans les dernières années du règne de Louis XIV des activités plus importantes pour le royaume. Il s'agissait de livraisons de grains et de chevaux non seulement pour les villes, Metz en premier lieu, mais surtout pour les troupes. Cette activité, quasi stratégique, culmina entre 1690 et 1712, lors des guerres de la Ligue d'Augsbourg et de la Succession d'Espagne⁷. La communauté atteignit alors son apogée, tant démographiquement qu'économiquement, voire socialement, sa relative aisance lui permettant de financer un système d'éducation et de protection sociale remarquable pour l'époque. Mais cela devait être son chant du cygne, un événement fortuit allant l'entraîner peu à peu sur les pentes du déclin, et même de la ruine.

Le tournant de la taxe Brancas

Tout commença en 1712 lorsque la rumeur se répandit dans le ghetto messin que le roi souhaitait procéder à l'expulsion des juifs, sinon de la ville de Metz, du moins de tout le plat-pays qui lui était administrativement rattaché. Il est en effet possible que le vieux souverain, aux approches de la mort, se préoccupait de son salut et s'offusquait de la place qu'avaient prise certaines familles juives dans une de ses bonnes villes. Sur place, les intéressés réagirent comme l'avaient toujours fait leurs coreligionnaires, depuis longtemps habitués à une société chrétienne dont la haine à leur égard n'était tempérée que par sa corruption. Ils tentèrent d'acheter les faveurs de certains notables qu'ils pensaient influents et leur offrirent des cadeaux. Puis, les mois passèrent et rien ne se précisa dans les menaces que faisait courir la rumeur. Enfin, en 1715, le roi mourut. Soulagés quant à leur avenir, les syndics cessèrent d'offrir leurs « douceurs » à ceux dont ils espéraient l'aide, en l'occurrence la comtesse de Fontaine et le jeune duc de Brancas. Ceux-ci, de leur côté, ne l'entendaient pas de cette oreille et espéraient bien convertir en rente régulière ce qui n'avait été que don ponctuel. Or, le père de Brancas était un familier du duc d'Orléans, neveu du défunt roi, qui assurait la régence au nom du jeune Louis XV, alors âgé de 5 ans. Intervenant en 1718 au profit de son ami, le Régent, malgré les démarches désespérées des futures victimes, instaura en sa faveur une taxe de 20 000 livres sur les juifs de Metz et de sa généralité. Comme il s'agissait d'un impôt levé au profit d'un particulier, cette décision devait être considérée comme une aliéna-

7 Pour toute cette histoire des juifs de Metz, voir P.-A. Meyer, *op.cit.*, Gilbert Cahen, La région lorraine, dans *Histoire des juifs en France*, dir. Bernard Blumenkranz, Privat, 1972, et J.-B. Lang - C. Rosenfeld, *Histoire des juifs en Moselle*, Édit. Serpenoise, Metz, 2001.

tion d'un droit de souveraineté, ce qui obligea le Régent à en limiter la durée, fixée néanmoins à 30 ans à partir de 1716. En pratique, l'héritier de Brancas, le duc de Laurageais, réussit en 1742 à le faire prolonger de 30 nouvelles années et, dès 1750, jusqu'en 1805 !

Les conséquences de cette imposition furent dramatiques pour la communauté messine. C'est qu'elle s'ajoutait à une fiscalité déjà forte. Les juifs étaient en effet astreints à payer les mêmes taxes que les autres habitants de la ville, mais dans une plus forte proportion. De 1701 à 1766, alors qu'ils ne représentaient qu'environ 7 % de la population, ils acquittaient le cinquième de la capitation messine, et entre ces deux dates, cette part passa de 2 200 livres à 7 357 livres⁸. En 1766, l'intendant accepta de réduire l'assiette de leur quote-part à un sixième, mais celle-ci continuait d'augmenter en valeur, pour atteindre 9 688 livres en 1789. C'est dire si la création de l'inique taxe Brancas, sur une société déjà fragilisée financièrement, fut catastrophique. La vérité était que les assujettis étaient incapables de payer ce qu'on leur réclamait. En 70 ans, elle coûta 1 500 000 livres à la communauté, qui ne purent être acquittées qu'en recourant à des emprunts, passés auprès des bourgeois chrétiens de la ville⁹.

Un des premiers effets de cette situation fut la stagnation, puis la chute démographique, en raison de la fuite des contribuables cherchant à s'installer dans la Lorraine voisine, devenue plus accueillante depuis l'arrivée de Stanislas, en 1737. En 1739, la communauté avait atteint son apogée démographique avec 562 familles, soit 2 213 personnes. En 1789, on ne comptait plus qu'environ 400 familles totalisant à peu près 1 800 personnes¹⁰. Encore faut-il constater que ces chiffres bruts ne traduisent pas entièrement la réalité sociale et financière car les partants étaient naturellement ceux qui avaient le plus à craindre de l'imposition, c'est-à-dire les plus riches et aussi les plus entrepreneurs. D'ailleurs, les syndics tentaient d'entraver cet exode en prélevant sur ceux qui quittaient la ville une somme de 8 % sur l'ensemble de leurs biens. Ils tentaient aussi d'interdire aux pauvres l'entrée dans la communauté en établissant un droit d'entrée ainsi qu'un minimum pour les dots des jeunes filles étrangères venant épouser un juif messin.

Rien n'y faisait et l'on en perçoit les effets sur l'organisation intérieure de la communauté. Celle-ci était une oligarchie censitaire. La population était d'abord divisée entre ceux qui n'étaient pas imposables et ceux qui l'étaient,

8 MEYER (P.-A.), *La communauté... op.cit.* p. 105

9 De 1748 à 1789, il y eut 90 emprunts pour un capital total de 526 000 livres. Les intérêts annuels de la dette s'élevaient à 17 000 livres en 1750, à 42 000 en 1789. G. Cahen, *La région... op.cit.* p. 102

10 MEYER (P.-A.), *La communauté... op.cit.* p. 40

L'émancipation des juifs à Metz, ombres et lumières

ces derniers étant les seuls à être électeurs et éligibles¹¹. Ceux-ci étaient à leur tour répartis en trois classes censitaires : les très riches qui, aux termes du règlement de 1756, avaient une fortune estimée à plus de 10 000 florins, la classe moyenne dont la fortune oscillait entre 4 000 et 10 000 florins et la classe simplement aisée dont les biens allaient de 600 à 4 000 florins¹². Chaque classe envoyait 30 de ses membres, tirés au sort, à l'assemblée communautaire chargée de l'élection des syndics. On voit immédiatement qu'en raison de leur faible nombre, pratiquement toutes les familles riches étaient représentées dans le groupe de leurs 30 délégués, ce qui n'était pas le cas des autres classes. En outre, pour postuler à la charge de syndic, il fallait avoir une fortune personnelle d'au moins 5 000 florins en 1756, somme qui passa à 10 000 en 1762, et atteignait les 20 000 en 1789. Or, à la fin de l'Ancien Régime, il semble que si l'on n'avait que l'embarras du choix pour avoir des représentants de la classe pauvre, si une très faible minorité riche existait toujours, les effectifs des classes moyennes s'étaient effondrés à un tel point qu'on envisagea en 1780 d'étendre à la dernière classe l'éligibilité syndicale.

En 1790, la répartition des contribuables était la suivante :

Montant de l'impôt	Nombre de contribuables
1 000 livres et plus	4
500 à 999 livres	11
100 à 499 livres	93
50 à 99 livres	166
11 à 49 livres	416
Montant inconnu	5 ¹³

Les 15 chefs de famille payant une somme supérieure à 500 livres représentaient à eux seuls le quart de ce dont s'acquittaient les 695 contribuables répertoriés.

11 Le seuil déclenchant une imposition était une fortune supérieure à 600 florins (1 080 livres)

12 Dans l'estimation de la fortune, n'entraient pas en compte les objets servant à la vie quotidienne, les provisions de bouche, l'habitation, et les créances douteuses. P.-A. Meyer *op.cit.* p. 66.

13 D'après P.-A. Meyer, *op. cit.* p. 110

L'émancipation des juifs à Metz, ombres et lumières

De cette paupérisation, de cette hémorragie démographique, résulta aussi un abaissement durable de l'activité économique de la communauté et donc du rôle qu'elle avait joué dans les dernières années du règne du Roi Soleil¹⁴. Les contrats de fourniture aux armées avaient atteint leur point culminant dans les années 1710-1714, mais par la suite, ils devinrent de moins en moins fréquents. Dans la seconde moitié du siècle, les juifs de Metz commencèrent à être supplantés dans tous les domaines par des financiers et munitionnaires alsaciens, dont le plus célèbre était Cerf Berr qui avait obtenu le privilège (exorbitant à l'époque) d'habiter Strasbourg. Dans le domaine moins prestigieux, mais plus habituel, du petit commerce, là encore, beaucoup partaient s'installer à Nancy où, à la différence de Metz, un juif pouvait avoir pignon sur rue et commercer ouvertement dans une boutique ouverte normalement au chaland. Les frères Isaac Berr, syndics des juifs de Lorraine, possédaient non seulement des magasins de tissus de luxe, mais grâce à des lettres patentes, avaient le droit d'investir leurs capitaux dans des achats immobiliers. En 1787 les fils de Cerf Berr ouvraient une manufacture de draps à Tomblaine, seigneurie qu'avait acquise leur père.

Le seul élément favorable au maintien à Metz d'une activité économique juive restait l'importance de la garnison, bien plus considérable que la nancéenne. En d'autres termes, le seul moyen pour un juif de gagner confortablement sa vie était de prêter, à gages ou à intérêt, aux nombreux militaires prodigues, à ceux qui se ruinaient au jeu ou pour des femmes. L'essentiel des fortunes juives à Metz à la veille de la Révolution consistait donc en créances sur ces jeunes aristocrates. C'est dire si cette activité économique y était archaïque, surtout en regard de celle, moderne et de moins en moins engluée dans les anciens préjugés, qui se développait dans l'ancienne capitale ducale. D'ailleurs, lorsque les militaires nobles disparurent de Metz, soit parce qu'ils avaient émigré, soit parce qu'ils avaient été emprisonnés et ruinés, leurs créanciers firent immédiatement faillite, ce qui n'advint pas à Nancy¹⁵.

Le départ des juifs aisés et entreprenants qui quittaient Metz pour Nancy (ou Lunéville) était d'autant plus facile que la plupart des familles notables juives, messines, lorraines ou alsaciennes, étaient liées par des liens matrimoniaux.

14 À l'entrée de l'hiver 1788, les mauvaises récoltes de blé firent craindre une famine à Metz et il est vrai qu'une certaine disette s'était installée. Mais il n'en était pas de même ailleurs, en Rhénanie notamment où des achats de grains étaient parfaitement possibles. La difficulté venait en réalité d'une autre disette, celle de l'argent qui manquait à la municipalité. Elle pouvait certes emprunter, mais aux termes d'un long processus administratif. C'est là que l'entregent des juifs, capables d'obtenir en quelques jours crédits et livraisons, révélait toute son utilité. En 1709, cela avait sauvé la ville, mais en 1788, aucun juif messin n'était encore capable d'une telle entreprise. Voir J.-B. Lang, « Une année particulière dans l'histoire de Metz, août 1788-août 1789 », dans *Cahiers Lorrains*, 2/2, décembre 2008.

15 En 1804 mourait au dépôt de mendicité de Metz Cerf Blien, petit-fils de Moïse Blien, un des plus riches banquiers alsaciens, qui vint finir ses jours à Metz vers 1770.

Le principal syndic nancéien, Berr Isaac Berr, et le plus grand érudit juif messin, Isaïe Berr Bing, étaient liés par le mariage de deux de leurs enfants. Une nièce de Berr Isaac Berr épousa en 1781 un fils de l'étapier Cerf Worms, originaire de Sarrelouis¹⁶. En 1785, Cerf Berr lui-même avait marié sa nièce Reitz au fils du syndic messin Cerf Alexandre Cahen et en 1790, Bella, sœur de Reitz, à un autre Messin, Michel Halphen¹⁷.

Les prodromes de l'émancipation

De grands événements se préparaient. Dans les années qui précédèrent la Révolution, la question du statut qu'il convenait d'offrir aux juifs émergea peu à peu sur le devant de la scène, et principalement à Metz. Il convient d'en rappeler brièvement les principaux épisodes.

L'abrogation de l'Édit de Nantes et l'exil des Huguenots avaient conduit certains Réformés à s'intéresser au sort des juifs, autre peuple banni. Dans le refuge hollandais, Pierre Bayle avait fait la connaissance du pasteur Jacques Basnage, auteur d'une remarquable « Histoire des juifs » et prônait à son tour la tolérance dans son « Dictionnaire historique et critique ». Les philosophes, on l'a vu au début de ces lignes, étaient partagés, lorsque, en 1755, on apprit que vivait à Berlin un certain Moïse Mendelssohn qui publiait des textes philosophiques dans le meilleur allemand. Ces textes furent popularisés par son ami Lessing, auteur dramatique qui le prit pour modèle dans une pièce de théâtre à succès, « Nathan le Sage ». En 1767, Mendelssohn fit paraître un nouvel ouvrage, « Phédon », qui fut discuté par de nombreux écrivains et philosophes du monde culturel germanique. Certes, la France restait à l'écart de ces débats (qui opposaient surtout Mendelssohn à des pasteurs suisses et allemands) mais les juifs des provinces de l'Est, du moins leurs dirigeants, les suivaient attentivement. En 1779, éclata en Haute Alsace une affaire assez grave dirigée contre des prêteurs juifs. Un bailli alsacien, Hell, affirmait que ces derniers réclamaient indûment leurs créances alors que lui, Hell, pouvait prouver qu'elles étaient éteintes car il détenait les quittances. Celles-ci étaient naturellement des faux. Cerf Berr eut alors l'idée d'en appeler au grand homme de Berlin pour organiser la défense de ses coreligionnaires, au moins devant l'opinion publique. Très âgé, l'illustre philosophe chargea un de ses amis, Wilhelm Dohm, de rédiger le mémoire, qui parut en allemand en 1781. L'année suivante, en 1782, le mathématicien suisse Bernouilli, membre de l'Académie de Berlin en publia

16 FLEURY (J.), *Contrats de mariage juifs en Moselle avant 1792*, 1989, p. 163. La famille Worms prit plus tard le nom de Worms de Romilly, dont descend l'académicienne hellénisante Jacqueline de Romilly.

17 FLEURY (J.), *Contrats... op. cit.* p. 169

la traduction française¹⁸. L'opinion française, au moins dans les provinces où vivaient des juifs, commençait à s'intéresser à la question.

À Metz particulièrement, depuis quelques années, des avocats avaient, eux aussi, commencé à plaider devant les Cours de justice en faveur des juifs. En 1775, Pierre Louis de Lacretelle échoua à obtenir un brevet d'imprimeur pour ses clients juifs, mais il fit publier sa plaidoirie à Bruxelles, et celle-ci circula bientôt dans les milieux éclairés¹⁹. Déjà en 1747, un autre avocat, Pierre Louis Roederer, s'était illustré dans une autre affaire de fausses quittances visant Cerf Moïse, un important prêteur de Mittelbronn qui avait été relaxé de l'accusation. Ce jugement avait d'ailleurs fait jurisprudence. La brochure de Bernouilli arrivait donc à point nommé, du moins à Metz, au sein d'un petit cénacle d'hommes de loi qui, depuis quelques années, s'intéressaient aussi à la question²⁰. Et c'est ainsi que Roederer fils, lui aussi avocat et membre de la Société Royale des lettres, sciences et arts de Metz, proposa en 1785 pour le concours de cette compagnie, le fameux sujet « Est-il des moyens de rendre les juifs plus heureux et utiles en France ? », où s'illustrèrent en 1788 trois lauréats, dont le désormais célèbre abbé Grégoire²¹.

Mais que pensaient les juifs messins de cette effervescence ?

Dans le ghetto surpeuplé, où s'entassaient 2 000 personnes environ le long d'une rue principale et de quelques venelles transversales, bien peu en vérité devaient s'intéresser à ce débat. Dans une ville depuis toujours de langue française, eux parlaient le yiddish, langue d'origine germanique. Cela ne veut pas dire que le français était ignoré, puisque l'on trouvait des familles juives qui le pratiquaient exclusivement, et ceci depuis longtemps²². Mais il s'agissait d'une

18 Celle-ci fut interdite par le gouvernement français, mais de nombreux exemplaires avaient déjà été distribués. En 1787, de retour de Prusse, Mirabeau reprit les arguments de Dohm et réussit cette fois à obtenir l'imprimatur.

19 Henri Tribout de Morembert, « Est-il des moyens de rendre les juifs plus utiles et plus heureux en France », dans *Mémoires de l'Académie Nationale de Metz*, 1973, paru en 1974, p. 188-192.

20 Cependant l'opinion, malgré certaines nuances, restait hostile aux juifs, du moins dans les campagnes. J.-B. Lang, « L'image des juifs à travers les cahiers de doléances », *Cahiers Lorrains* 1989 n° 2-3-4, p. 315-322.

21 Les deux autres lauréats étaient Thiéry, un avocat nancéen, porte-parole de Berr Isaac Berr, et un juif polonais vivant à Paris, Zalkind Hourwitz, personnage pittoresque, mais juif marginal.

22 En 1700, Gluckel Hameln se désolait de ne pas connaître cette langue pour pouvoir convenablement remercier des dames du ghetto pour la chaleur de leur accueil. *Mémoires*, *op.cit.* p. 229.

L'émancipation des juifs à Metz, ombres et lumières

élite dont nous avons d'ailleurs quelques portraits²³. Certes le grand rabbin Jonathan Eibenschutz, qui fut en place entre 1742 et 1750 avait l'habitude de vitupérer en chaire contre les mœurs soi-disant dépravées de ses ouailles, mais c'était coutumier dans la bouche de cet homme, qui estimait qu'apprendre le français détournait forcément de la Thora. La vérité oblige à dire que la grande masse restait profondément imprégnée de religiosité, voire de superstition²⁴. Bien des juifs du ghetto vauquaient à leurs occupations professionnelles en dehors de la ville qu'ils quittaient le dimanche matin. Toute la semaine, ils allaient de village en village, colportant toutes sortes d'objets, échangeant, prêtant, achetant ou vendant. Leur secteur d'activité était souvent situé en région germanophone où l'usage du français n'était pas nécessaire. On peut illustrer ce propos par les difficultés de l'imprimerie juive créée en 1764 par Moïse May, un protégé de Samuel Hellmann, alors grand rabbin de Metz. Vouée à l'édition de livres de religion (c'était la seule entreprise du genre existant en France, les livres de prière étant alors importés d'Allemagne ou de Hollande), l'imprimerie fit faillite dès 1772. Elle fut reprise en 1775 par le gendre de May et vivota péniblement jusqu'en 1790. À cette date, l'imprimeur pensa que les événements qui passionnaient le pays allaient aussi intéresser les juifs de Metz. Il eut alors l'idée de lancer un hebdomadaire en judéo-allemand qui commenterait l'actualité. Il dut s'arrêter au troisième exemplaire, faute de lecteurs²⁵...

Dans son ensemble donc, la communauté resta en dehors du mouvement de la « Haskala », les Lumières juives, inspiré par l'action de Mendelssohn à Berlin. Le groupe berlinois publia à partir de 1784 une revue, « Ha meassef », chargée de propager ses idées de réforme du judaïsme (enseignement en langue profane, épuration des coutumes entachées de superstition, etc.). La revue eut un certain écho en France, chez les « juifs de nation allemande » comme on les appelait, surtout chez les élites alsaciennes et nancéiennes, mais aussi à Metz. Cependant la plupart des familles abonnées, les Silny et Trenel par exemple, la lisaient plus par curiosité que par conviction. Mendelssohn n'avait à Metz que deux véritables disciples, Moïse Ensheim et Isaïe Berr Bing.

Ensheim, mathématicien érudit, avait été le précepteur à Berlin des enfants de Mendelssohn, puis était revenu à Metz, sa ville natale. Il se fit connaître en 1792 en composant un cantique en l'honneur des armées républicaines, mais vivait dans la gêne. Il mourut très âgé à Paris où il faisait office de précepteur dans la famille Furtado, riches juifs « portugais »

23 Comme celui de Isaïe Cerf Oulman, médecin du ghetto au moment du séjour de Louis XV à Metz, en 1744. L'homme y apparaît vêtu à la mode ordinaire de l'époque.

24 L'unique cause que l'on donne à toute catastrophe se résume aux péchés de la communauté, jamais assez pieuse. C'est ce qu'écrivit Gluckel à propos de l'effondrement de la galerie des femmes de la synagogue en 1715 qui fit 6 morts et 30 blessés.

25 CAHEN (G.), *La région... op.cit.* p. 115. Le titre en était simplement « Zeitung » (Journal)

Isaïe Berr Bing était la figure la plus attachante de la communauté messine des années 1780. Fils et gendre de syndic, il appartenait à l'élite et avait un talent de plume évident. Âgé de vingt-cinq ans, il traduisit en hébreu le Phédon de Mendelssohn et en 1787 répliqua avec vigueur à un libelle violemment hostile aux juifs²⁶. Cette réponse, intitulée « Lettre du sieur I.B.B., juif de Metz, à l'auteur anonyme d'un écrit intitulé le cri du citoyen contre les juifs » rendit Berr Bing célèbre dans le petit cercle des Lumières messin. Il fit ainsi la connaissance de Roederer, de La Fayette, de Mirabeau et intéressa l'abbé Grégoire au sort de ses coreligionnaires. Lorsque, quelques années plus tard, les juifs des provinces de l'Est reçurent l'autorisation de rédiger, comme les autres communautés du royaume, leurs doléances, Isaïe Berr Bing fut l'inspirateur du cahier messin, rédigé par son frère Isaac Berr Bing. Il quitta ensuite la vie publique, mais fit encore éditer en 1797 une traduction française de Nathan le Sage.

La marche vers la liberté

Entre-temps, au-dehors du ghetto, tout s'accélérait, tout s'effondrait, tout germait. Le vieil édifice monarchique, vermoulu, s'abîmait sans que personne ne cherchât vraiment à le défendre. Une nouvelle société émergeait du chaos, à la fois ambiguë et verbeuse, violente et généreuse, utopique et calculatrice. Lorsqu'avait été décidée la rédaction des cahiers de doléances, personne n'avait pensé que les juifs pourraient écrire les leurs²⁷. Il fallut l'intervention de Grégoire, alerté par Cerf Berr, pour qu'en mai, après l'ouverture des États Généraux, ils reçoivent cette autorisation. Selon la méthode de rédaction communément adoptée – cahiers primaires des villages et des villes, cahiers réduits des bailliages –, les juifs des provinces orientales rédigèrent un cahier pour chaque circonscription (Alsace, Trois-Évêchés, Lorraine), avant de faire établir par Cerf Berr, leur syndic général, un cahier réduit. Les choses traînèrent en longueur d'autant plus que, partis plus tard, les juifs eurent constamment une longueur de retard sur les événements. Les Messins rédigèrent ce qu'ils appelèrent leur « mémoire particulier », signé par deux notables²⁸ mais inspiré comme nous l'avons vu par Isaïe Berr Bing et rédigé par son frère Isaac. Ce mémoire mettait en avant ce qui était la préoccupation lancinante de la communauté, l'abrogation de la taxe Brancas. Cependant, personne ne pouvait imaginer une annulation de la formidable dette contractée auprès des bourgeois messins. Celle-ci devait être payée, à la fois pour l'honneur, mais aussi pour ne pas insulter l'avenir. Les

26 L'auteur restait anonyme. On apprit plus tard qu'il s'agissait d'un capitaine du régiment du Bourbonnais, alors en garnison à Metz, Aubert Dubayet. Le texte fut jugé tellement insultant que le parlement de Metz ordonna sa destruction. Dubayet fut plus tard ministre sous le Directoire.

27 À l'exception des juifs « portugais » de Guyenne.

28 Goudchaux Mayer Cahen, syndic et Louis Wolff, receveur.

créanciers étaient des bourgeois messins, avec lesquels on allait être en affaire demain. Tout le monde savait qu'une notable partie de la population du ghetto, dès celui-ci aboli, fuirait une ville où elle s'était trop longtemps sentie prisonnière. Qu'advierait-il de la quote-part que ces « émigrés » allaient devoir dans le règlement de la dette ? Il fallait absolument les contraindre à rester solidaires de l'ancienne communauté et par conséquent la maintenir aussi intacte que possible²⁹. Les signataires messins écrivaient « craindre une commotion rapide changeant tout d'un coup notre manière d'être »... mais leurs préoccupations étaient plus... financières. Ils étaient en tout cas en désaccord avec la manière de voir de la communauté nancéienne qui, il est vrai, n'avait pas ce problème, et qui pouvait plus facilement se laisser aller aux grandes envolées lyriques à la mode et réclamer l'égalité des droits. Mais Berr Isaac Berr, le rédacteur du cahier lorrain, n'allait pas jusqu'à réclamer la suppression de l'autonomie judiciaire et administrative symbolisée par un pouvoir syndical dont il était le principal dirigeant. Cette attitude n'était d'ailleurs pas du goût d'autres communautés lorraines, comme Lunéville et Sarreguemines, qui s'indignaient de la prétention de Nancy à les représenter et faisaient dans la surenchère révolutionnaire, demandant la mise à bas de tout le système des syndics et des communautés.

On n'entrera pas ici dans le détail des démarches auprès de l'Assemblée Nationale, de l'émancipation concédée par celle-ci au compte-gouttes, les Portugais tout de suite, les Parisiens ensuite. Une nouvelle démarche des Messins concernant la taxe Brancas eut lieu en novembre 1789, et celle-ci fut enfin abolie par la commission des Domaines le 20 juillet 1790. Il restait à l'Assemblée à voter l'émancipation juridique des juifs de l'Est, ce qu'elle fit avant de se séparer le 27 septembre 1791³⁰.

L'émancipation était donc acquise et comme le disait Clermont-Tonnerre, on leur refuserait désormais tout comme nation mais on leur accorderait tout comme individus. Incontestablement une page de l'histoire des juifs venait de se tourner. Ils étaient libres, mais ils étaient nus, face à un monde extérieur qui leur avait longtemps été hostile, et qu'ils connaissaient mal, voire pas du tout.

Quelles furent les conséquences de ce fantastique bouleversement ?

Dès 1791, la communauté, avec ses structures séculaires, n'était plus qu'une simple association culturelle, ce qu'elle est d'ailleurs toujours aujourd'hui. La Révolution survenait à un moment de vacance du grand rabbinat. Le dernier

29 La dette ne fut finalement payée intégralement qu'en 1853.

30 Voir à ce sujet, Pierre Mendel, « Les juifs de Metz dans le débat sur l'émancipation » dans *Les Cahiers Lorrains*, 1989 n°2-3-4, p. 323-331. Également le catalogue de l'exposition *Du Ghetto à la Nation*, responsable Gilbert Cahen, 1990.

titulaire, Lion Asser, communément appelé le « Shaagath Arieh » du nom d'un de ses ouvrages, était décédé depuis 1785 et on ne lui avait pas encore trouvé de successeur, ce qui arrivait d'ailleurs souvent. L'intérim fut assuré par le rabbin Oury Phoebus Cahen, déjà d'un âge vénérable. Mais depuis longtemps, le pouvoir rabbinique n'était plus ce qu'il avait été. Une partie des juifs, et pas seulement les plus fortunés, ne faisait plus confiance dans les décisions du tribunal rabbinique, en principe seul compétent pour trancher leurs litiges au civil et en droit familial. Ils portaient leurs procès devant les instances royales, le tribunal de bailliage et le parlement³¹. Celui-ci d'ailleurs les y encourageait vivement. En 1734, il arrêta que les juifs ne pouvaient être contraints à reconnaître la justice rabbinique. En 1740, il exigea qu'on lui remette un abrégé de cette jurisprudence pour pouvoir juger les affaires qu'on lui soumettrait. Enfin, en 1759, il enleva au grand rabbin son pouvoir d'excommunication, ce qui lui enlevait toute possibilité de coercition³². En 1787, les admirateurs messins de Mendelssohn avaient, deux ans après la mort du Shaagath Arieh, proposé son poste à un rabbin de Berlin, lui aussi partisan de la Haskala, Hirschel Loeb Levin, surnommé le « rabbin de Mendelssohn ». Mais celui-ci déclina l'offre et le poste de grand rabbin de Metz resta vacant jusqu'en 1794.

Oury Cahen fit ce qu'il put pour être dans l'air du temps. En 1792, à la proclamation de la Patrie en danger, il assura les autorités de sa pleine et entière collaboration. En octobre de la même année, il organisa une cérémonie grandiose à l'occasion de la levée du siège de Thionville, où l'on chanta dans la vieille synagogue sur l'air de la Marseillaise le fameux cantique composé par Moïse Ensheim. Quelques jeunes juifs s'engagèrent dans la Garde Nationale, mais le peu d'enthousiasme des autres soldats à leur arrivée tarit rapidement le recrutement³³. Cependant des jours plus sombres allaient venir. L'histoire du cimetière en est la parfaite illustration.

Celui-ci avait été installé dès qu'une communauté organisée avait vu le jour, à la fin du XVI^e siècle, dans un terrain inondable de l'Île Chambière. Pendant longtemps on ne put y accéder qu'en bateau, mais en 1731, les cortèges funéraires reçurent l'autorisation de passer par le pont des Grilles. Tout au long des années, des difficultés surgirent à propos de ce cimetière. Difficultés techniques d'abord, le terrain étant inondable, il fallut le protéger du côté du fossé de la porte Chambière et construire un quai. Mais aussi difficultés du côté des militaires, le cimetière étant situé au pied des fortifications. En 1690, un terrain dut ainsi être acquis un peu plus loin des bastions, et enfin un troisième empla-

31 Voir J.-B. Lang, *La justice criminelle dans la généralité de Metz au XVIII^e siècle*, thèse de 3^e cycle, dir. Philippe Martin, Nancy, 2005 ou *Les Robes écarlates*, Metz, 2008.

32 Il est vrai que les lettres patentes de Louis XVI en 1777, le rétablirent.

33 « Ils (les recrues juives) sont attaqués d'une maladie héréditaire qui se communique aisément, et continuellement fortifiée par leur ancien genre de vie qu'ils conservent encore » Tribout de Morembert, *op. cit.* p. 93-94.

cement fut attribué en 1771 pour enterrer les juifs de passage décédés à Metz³⁴. Mais en 1792, l'autorité militaire était devenue bien plus intransigeante, surtout lorsque la Patrie fut déclarée en danger. Le Conseil de district ordonna d'enlever toutes les pierres tombales et de ne plus procéder à de nouvelles inhumations, celles-ci se faisant désormais dans un nouvel emplacement, attribué plus loin en 1793³⁵. Mais la dépose des pierres tombales fut bel et bien exécutée, ou plutôt ces stèles furent profanées et enlevées par les habitants du quartier voisin du Pontiffroy, qui les utilisèrent à la construction de leurs maisons. Elles furent retrouvées lors de la démolition de ce quartier devenu insalubre, dans les années 1970³⁶. Finalement les anciens cimetières furent à nouveau clos et sauvegardés en 1802, mais les emplacements de tombes n'étaient plus identifiables. Bien sûr, la Terreur était passée par là, la synagogue avait été fermée en 1793 et ne fut rendue au culte qu'en 1796. Encore avait-elle été pillée et dépouillée de nombreux objets précieux. La petite école talmudique créée au début du siècle avait également été fermée. Il n'empêche, l'affaire du cimetière est exemplaire. Quand on sait l'attachement dû aux morts, enseigné dans la religion juive, on touche du doigt l'ébranlement moral que cette décennie (1792-1802) a dû avoir sur les esprits, sur une communauté en perdition, incapable d'empêcher le sacrilège.

Nous en avons un autre témoignage avec le rapport du préfet Colchen. Celui-ci écrivait en 1801 : « ...le commerce (des juifs) consiste principalement en drap et en toilerie, d'autres colportent ou brocantent de petits objets de mercerie et de friperie, mais le plus grand nombre languit dans un état de fainéantise et de pauvreté qui déchirerait l'âme la plus sensible... [...] ils ne pratiquent plus le prêt à intérêt, ayant perdu leurs fortunes. Les nombreux capitaux que possédaient la plupart de leurs chefs de famille leur ont été enlevés par l'émigration des anciens militaires, auxquels ils prêtaient chèrement pour subvenir à leurs folles dépenses »³⁷. Un peu plus loin, le préfet fait allusion à la présence de femmes juives dans une telle misère qu'elles étaient acculées à la prostitution. Quand on se souvient que 15 ans plus tôt, même les adversaires des juifs louaient la pureté de leurs mœurs, on mesure le gouffre qui s'était ouvert sous leurs pieds. Enfin Colchen note qu'entre les années 1786-87-88 et 1800-01-02, le nombre des juifs

34 Jusqu'en 1788 les juifs de Nancy étaient inhumés à Metz. Cela les obligeait d'ailleurs à être membres non-résidents de la communauté de Metz et à payer des cotisations non négligeables.

35 Cet emplacement fut lui-même fermé en 1794, les enterrements devant se faire de façon laïque dans un cimetière communal sans distinction de culte. Il fut rouvert après Thermidor.

36 Elles sont aujourd'hui entreposées au musée de la Cour d'Or.

37 Colchen, *Mémoire statistique du département de la Moselle, An XI*, Arch. Dép. Moselle, V 149

de Metz avait fortement diminué en raison du vieillissement de la population, puisqu'il n'y avait plus que très peu de mariages et donc de naissances³⁸.

L'émancipation ne fut donc nullement cette explosion de joie libératrice à laquelle on aurait pu s'attendre. Les juifs de Metz, au fond, ne la souhaitaient pas. Ils désiraient certes la fin des entraves apportées à leurs occupations professionnelles, la liberté d'habiter là où ils le souhaitaient, la fin de l'obsédante taxe Brancas, mais pas plus. Ils ne voulaient pas que l'on touche à leur statut de nation, et justement s'inscrivaient en faux contre la fameuse phrase de Clermont-Tonnerre. C'est que, brimés et marginalisés depuis des siècles, le monde chrétien leur faisait peur et le ghetto, sinon géographique, du moins institutionnel, leur apparaissait comme une protection confortable. Depuis la fin du XVI^e siècle, le statut des juifs de Metz semblait à beaucoup de leurs coreligionnaires un immense privilège. Il l'était en effet, si on le comparait à celui des autres communautés, ailleurs dans l'espace germanique, y compris en Alsace. Il ne l'était plus à la veille de la Révolution. Les juifs de Lorraine, dont les statuts étaient plus récents, étaient beaucoup plus proches de l'égalité. En tout cas, ils avaient une bien meilleure connaissance des milieux chrétiens et étaient capables de faire la distinction entre les couches populaires rurales, encore hostiles à leur égard, et les classes montantes de la société française, qu'elles soient issues de la bourgeoisie ou même de l'aristocratie, qui, aux termes de la « *tabula rasa* », étaient prêtes à leur faire une place. La vérité oblige de dire qu'à Metz, on ne voyait ni aussi loin, ni aussi haut. Ce n'est qu'après la période napoléonienne, sous la Restauration et la Monarchie de Juillet, que peu à peu, les nouvelles instances dirigeantes, regroupées dans le consistoire départemental, entreprirent, avec la nouvelle population installée dans la ville³⁹, le nécessaire travail d'éducation et de formation professionnelle qui allait amener en un demi-siècle ce que Grégoire appelait la « régénération » et que l'on pourrait plus justement qualifier de changement de mentalités⁴⁰.

38 Sur les évolutions démographiques des juifs de Metz à cette période, voir J.-B. Lang, XXIII^e colloque de la Société d'Histoire des israélites d'Alsace et de Lorraine, février 2001, p. 139 sqq.

39 Dès l'émancipation, les plus riches des juifs quittèrent Metz pour Nancy, Paris ou d'autres villes, et furent remplacés à partir des années 1805-1810 par ceux qui arrivaient des campagnes. Le niveau de l'ouverture au monde extérieur n'en fut pas amélioré.

40 Voir J.-B. Lang, « la politique sociale du consistoire israélite de la Moselle au XIX^e siècle », dans *les Cahiers Lorrains*, 2003, n^o 1, p. 44 sqq.